

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS217/57

27 avril 2010

(10-2210)

Original: anglais

## ÉTATS-UNIS – LOI DE 2000 SUR LA COMPENSATION POUR CONTINUATION DU DUMPING ET MAINTIEN DE LA SUBVENTION

### Communication présentée par l'Union européenne

La communication ci-après, datée du 22 avril 2010 et adressée par la délégation de l'Union européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée à la demande de cette délégation.

Le 26 novembre 2004, l'Organe de règlement des différends (l'"ORD") a autorisé les Communautés européennes à suspendre des concessions et obligations connexes au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (le "GATT de 1994") conformément à la décision rendue par l'arbitre dans l'affaire *États-Unis – Loi de 2000 sur la compensation pour continuation du dumping et maintien de la subvention*. L'autorisation a été accordée comme suite à la demande présentée par les Communautés européennes (WT/DS217/39) au titre de l'article 22:7 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (le "Mémorandum d'accord"). Dans cette demande, les Communautés européennes se sont engagées à notifier chaque année à l'ORD la liste des produits auxquels le droit d'importation additionnel s'appliquerait, avant l'entrée en vigueur d'un niveau de suspension de concessions.

Le 29 avril 2005, les Communautés européennes ont informé l'ORD qu'elles suspendaient, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2005, l'application de concessions et d'obligations connexes au titre du GATT de 1994 en ce qui concerne les importations de certains produits originaires des États-Unis d'Amérique (WT/DS217/47). La liste des produits soumis à cette suspension de concessions a été modifiée le 1<sup>er</sup> mai 2006 (WT/DS217/49), le 1<sup>er</sup> mai 2007 (WT/DS217/51), le 1<sup>er</sup> mai 2008 (WT/DS/217/53) et le 1<sup>er</sup> mai 2009 (WT/DS/217/55), et sera modifiée à nouveau le 1<sup>er</sup> mai 2010. Le règlement pertinent de la Commission, le Règlement (UE) n° 305/2010 du 14 avril 2010<sup>1</sup>, ajoutera 19 produits classés sous 19 codes de la nomenclature tarifaire et statistique de l'Union européenne à la liste des produits soumis à un droit additionnel *ad valorem* de 15 pour cent lorsqu'ils sont originaires des États-Unis d'Amérique. La liste mise à jour est jointe à la présente communication. La suspension, qui sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, couvre, sur une année, une valeur totale des échanges qui ne dépasse pas 95,83 millions de dollars EU.

Le montant de 95,83 millions de dollars EU est le niveau actuel de suspension autorisé pour l'Union européenne et établi par voie d'arbitrage au titre de l'article 22:6 du Mémorandum d'accord. Il représente 72 pour cent du montant de 133 095 793 dollars EU perçu sur les exportations de l'Union européenne et versé aux entreprises des États-Unis dans la répartition au titre de la *Loi de 2000 sur la compensation pour continuation du dumping et maintien de la subvention* effectuée pendant l'année la

---

<sup>1</sup> *Journal officiel de l'Union européenne*, L 94, 15 avril 2010, page 15.

plus récente pour laquelle des données sont disponibles. Le montant des versements pertinents a été déterminé d'après le rapport intitulé "CDSOA Annual Report for Fiscal Year 2009" publié par le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis le 12 octobre 2009.<sup>2</sup>

L'Union européenne prie le Secrétariat de faire distribuer la présente notification aux membres de l'ORD.

---

<sup>2</sup> [http://www.cbp.gov/xp/cgov/trade/priority\\_trade/add\\_cvd/cont\\_dump/cdsoa\\_09/report/fy09\\_annual\\_report.xml](http://www.cbp.gov/xp/cgov/trade/priority_trade/add_cvd/cont_dump/cdsoa_09/report/fy09_annual_report.xml).

**Produits qui seraient soumis à un droit d'importation additionnel de  
15 pour cent à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010**

Les produits auxquels s'appliquerait le droit d'importation additionnel de 15 pour cent sont ceux qui sont classés sous les codes NC à huit chiffres mentionnés dans l'annexe I du Règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil relatif à la nomenclature tarifaire et statistique tel que modifié par le Règlement (CE) n° 493/2005 de la Commission (J.O. L 82, 31 mars 2005, page 1). Les désignations ci-après sont indiquées uniquement à des fins d'information.

|                                                                                                    |                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produits soumis au droit d'importation additionnel de 15% depuis le 1<sup>er</sup> mai 2005</b> | <b>Code NC</b> | <b>Désignation des produits</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                    | 4820 10 50     | Agendas en papier ou carton                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                    | 6204 63 11     | Pantalons de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                                                    | 6204 69 18     | Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, autres qu'en tissus dits "denim" ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport "trainings") |
|                                                                                                    | 6204 63 90     | Shorts, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)                                                                                                                                                                                                                       |
|                                                                                                    | 6104 63 00     | Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, salopettes à bretelles et shorts (sauf maillots, culottes et slips de bain), en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes                                                                                                                                              |
|                                                                                                    | 6203 43 11     | Pantalons de travail, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                    | 6103 43 00     | Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, salopettes à bretelles, culottes et shorts (sauf slips de bain), en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets                                                                                                                                                                      |
|                                                                                                    | 6204 63 18     | Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf en velours et peluches par la trame, coupés, côtelés, autres qu'en tissus dits "denim" ou en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et parties inférieures des survêtements de sport "trainings")  |
|                                                                                                    | 6203 43 19     | Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, et culottes, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles, slips et caleçons)                                                                                                                                       |
|                                                                                                    | 6204 69 90     | Pantalons, y compris knickers et pantalons similaires, salopettes à bretelles, culottes et shorts, de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf slips et maillots, culottes et slips de bain)                                                   |
|                                                                                                    | 6203 43 90     | Shorts, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)                                                                                                                                                                                                          |
|                                                                                                    | 0710 40 00     | Maïs doux, non cuit ou cuit à l'eau ou à la vapeur, congelé                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                    | 9003 19 30     | Montures de lunettes ou d'articles similaires, en métaux communs                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                                                                                                    | 8705 10 00     | Camions-grues (sauf dépanneuses)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

| Produits soumis au droit d'importation additionnel de 15% à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2005 | Codes NC   | Désignation des produits                                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                | 9406 00 38 | Constructions préfabriquées, même incomplètes ou non assemblées, réalisées exclusivement ou principalement en fer ou en acier (à l'excl. des résidences mobiles et des serres)                                                                  |
|                                                                                                | 6101 30 10 | Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets                                                                                                                   |
|                                                                                                | 6102 30 10 | Manteaux, cabans, capes et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes                                                                                                                    |
|                                                                                                | 6201 12 10 | Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de coton, poids par unité ≤ 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)                                                                                    |
|                                                                                                | 6201 13 10 | Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, poids par unité ≤ 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)                                                     |
|                                                                                                | 6102 30 90 | Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, robes, jupes, jupes-culottes, pantalons et salopettes à bretelles) |
|                                                                                                | 6201 92 00 | Anoraks, blousons et articles simil. de coton, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)                                                   |
|                                                                                                | 6101 30 90 | Anoraks, blousons et articles simil., en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (sauf costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers, salopettes à bretelles et pantalons)                   |
|                                                                                                | 6202 93 00 | Anoraks, blousons et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers et pantalons)                               |
|                                                                                                | 6202 11 00 | Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de laine ou poils fins, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie)                                                                                               |
|                                                                                                | 6201 13 90 | Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, poids par unité > 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)                                                     |
|                                                                                                | 6201 93 00 | Anoraks, blousons et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes ou complets, ensembles, vestes, vestons, blazers et pantalons)                   |
|                                                                                                | 6201 12 90 | Manteaux, imperméables, cabans, capes et articles simil., de coton, poids par unité > 1 kg, pour hommes ou garçonnets (à l'excl. des articles en bonneterie)                                                                                    |
|                                                                                                | 6204 42 00 | Robes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)                                                                                                                                       |
|                                                                                                | 6104 43 00 | Robes en bonneterie, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (sauf combinaisons et fonds de robes)                                                                                                                                     |
|                                                                                                | 6204 49 10 | Robes de soie ou de déchets de soie, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)                                                                                                                  |
|                                                                                                | 6204 44 00 | Robes de fibres artificielles, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)                                                                                                                        |
|                                                                                                | 6204 43 00 | Robes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)                                                                                                                         |
|                                                                                                | 6203 42 31 | Pantalons, y.c. knickers et pantalons simil., et culottes, de coton, en tissus dits "denim", pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf vêtements de travail, salopettes à bretelles et slips et caleçons)                      |